



Communiqué

Stationnement et entreprises

Tarif avantageux pour les véhicules électriques et réductions sur le macaron pour les entreprises

Sensible à la réduction de l'empreinte carbone, la Ville de Lausanne a adapté les tarifs de stationnement pour favoriser les véhicules électriques. Afin de favoriser l'activité des artisans et des entreprises lausannoises, la Municipalité baisse également le tarif du macaron entreprise standard.

La Ville propose la création d'un tarif préférentiel pour le stationnement des véhicules électriques sur les emplacements qui leur sont réservés sur le domaine public (CHF 2.- ou CHF 2.50 selon la zone). La Municipalité prévoit désormais également un tarif journalier préférentiel pour les usagers des P+R disposant de l'abonnement CFF demi-tarif (CHF 15.- / jour).

Par ailleurs, et afin de répondre aux demandes des artisans et des entreprises et suite aux tables rondes du commerce lausannois, la Municipalité a décidé, d'une part d'introduire un tarif préférentiel pour le macaron-entreprise pour les véhicules respectueux de l'environnement (électriques, au biogaz ou à l'hydrogène) (CHF 500.-) et, d'autre part, de baisser les tarifs pour les véhicules d'entreprise standards (de CHF 1'500.- à CHF 600.-).

La Municipalité introduit également un tarif de CHF 500.- pour un macaron pour les flottes de véhicules, respectueux de l'environnement (électriques, au biogaz ou à l'hydrogène) en auto-partage et libre-service. Elle répond ainsi à des demandes croissantes de sociétés actives dans ce domaine et à favoriser la future installation d'une telle flotte en ville.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

Lausanne, le 14 novembre 2019